



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

**Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie
et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)**

Département de la Seine-et-Marne

Nombre de membres :En exercice : **68**

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 5 décembre 2024

Date d'affichage : 17 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 décembre, à 19h07, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison de quartier de la Ferme du Buisson à Noisiel, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc**. Le quorum n'étant pas atteint lors de la réunion du 5 décembre 2024 suite à convocation faite le 28 novembre 2024, une deuxième convocation a été faite le 5 décembre 2024, pour réunion le 11 décembre 2024.

Étaient présents : 19

Mme NGUYEN Khanh, Mme AMALOU Isabelle suppléante de Mme BOURGOGNE Sandrine, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme BRET-MEHINTO suppléante de Mme TABAI Samia, Mme TARTARE Martine, Mme DESCROIX Patricia, M. CURUTCHET François, M. ROBERT Claude, M. MONSCOURT Philippe, M. BEGUE Gérard, Mme JULIAN Patricia, Mme ROTOMBE Claudine, Mme JODIN Isabelle, Mme COURTINE Elisabeth, M. CHEVALIER Luc, M. ROBIN-LEROY Francis.

Étaient absents excusés : 18

Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme BOISSOT Colette, M. MAURY Philippe, M. LASSAU Cédric, Mme DEVILLARD Joelle, M. LASMIER Robert, M. FLEURY Sébastien, M. FATIS Stéphane, M. GAUDEFROY Gérard, M. MACHADO Anthony, Mme LEHMANN Corinne, Mme ZAHLAOUI Chantal, Mme COURET Ghyslaine, M. PILGRAIN Hervé, Mme GREGOIRE Natacha, Mme RICHARDSON Esther, Mme BOCH Béatrice.

Étaient absents non excusés : 31

Mme RODRIGUES Fatima, Mme BORIES Régine, Mme HAM Lavie, M. VIN Mouttabi, Mme RIBAILLE Catherine, Mme RIOJA Virginia, M. RABASTE Brice, Mme SAUNIER Nicole, Mme HERBIN Hélène, Mme LECOLLE Sandrine, Mme DAGUERRE Martine, M. DELAPORTE Norbert, M. CHOFFARDET Pierre, Mme MAAH Monique, Mme TOMAS Elodie, M. CABARRUS Cécile, M. VERAX Jérôme, Mme MOKEDDEM Hanifa, Mme CLERC Marie, M. LECLERE Nicolas, M. MUY Samorane, Mme SARR Mariétou, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme GUILLOSSOU Carine, Mme LAMRI Khadidja, M. VILLALBA-MOLERO Florent, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, M. COCHEZ Jean-Luc, M. DESFOUX Didier, M. TOUNSI Tony.

Procurations : 5

Mme SOUBIE-LLADO Marie en faveur de Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, M. FATIS Stéphane en faveur de M. ROBIN-LEROY Francis, M. GAUDEFROY Gérard en faveur de Mme DESCROIX Patricia, Mme COURET Ghyslaine en faveur de M. MONSCOURT Philippe, Mme BOCH Béatrice en faveur de Mme ROTOMBE Claudine.

Secrétaire de séance : Mme Patricia DESCROIX

SI-DEL-2024-21 Modification de la composition du Comité syndical par l'installation d'un nouveau délégué suppléant de la commune de Chalifert

Monsieur le Président informe l'Assemblée délibérante qu'en date du 1^{er} juillet 2024, suite à la démission de Monsieur HARMANT, délégué suppléant, la commune de Chalifert a procédé à la nouvelle désignation de membres du Conseil Municipal pouvant siéger au Comité Syndical du SI CPRH en tant que **membre suppléant**.

VU l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rendant applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les dispositions du même Code relatives au fonctionnement du conseil municipal,

VU l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux modalités de vote applicables notamment en cas de nomination d'un nouveau délégué au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés,

VU l'article 4 des statuts du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (SI CPRH) qui détermine le nombre de représentants par commune,

VU la délibération du Conseil Municipal du 1er juillet 2024 de la commune de Chalifert, délibération rendue exécutoire en date du 5 juillet 2024 et transmise au SI CPRH le 10 juillet 2024,

ENTENDU l'exposé du Président invitant les membres du Comité Syndical à procéder à l'installation d'un nouveau délégué suppléant,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

PROCEDE à l'installation comme **représentant suppléant** de la Commune de Chalifert au sein du Syndicat Intercommunal CPRH :

- Madame MARQUES Sonia

APPROUVE à l'unanimité la nouvelle composition du Comité syndical du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Torcy,

Ampliation adressée :

- Au représentant de chaque collectivité membre.

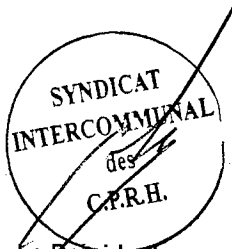
VOTANTS : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré en séance du 11 décembre 2024


Le Président
Luc CHEVALIER

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.